



CDAMC

Formation arbitre

Objet : Planning formation arbitre

Date : 7/07/2011

Envoi Groupé N° 1

Signataire : FABIEN DUPONT

Madame, Monsieur,

Voici quelques explications concernant les formations organisées par la C.A.M.C.:

Les stages de recyclage permettent aux arbitres officiels en activité de se former régulièrement afin d'actualiser leurs connaissances et leur pratique de l'arbitrage. Tout arbitre officiel est tenu de se recycler toutes les 2 saisons. En cas de non participation, l'arbitre sera descendu d'un niveau (Statut de l'Arbitre, Titre II – Formation continue). Une fiche d'inscription aux deux formules des stages de recyclage vous est fournie dans cet envoi.

Le stage de perfectionnement, quant à lui, n'a aucun caractère obligatoire. Il est proposé à tous les arbitres et ne peut pas se substituer à un stage de recyclage. L'objectif est de proposer aux arbitres qui souhaitent progresser une formation personnalisée où les sujets abordés sont traités en profondeur. Il permet également aux arbitres qui en ont fait la demande de compter pour leur nouveau groupement sportif.

Le stage « Nouveaux » est quant à lui destiné aux arbitres ayant réussi leur contrôle des connaissances lors de la saison 2010/2011. Il leur est vivement conseillé d'y participer pour leur permettre de partir du bon pied dans leur première saison d'arbitrage. Une fiche d'inscription leur sera adressée dans le courant du mois d'août.

Le stage « Espoirs » est un stage de détection destiné aux arbitres ayant été remarqués lors de stages ou d'observations. Ils sont invités de manière individuelle par la C.D.A.M.C. qui leur adressera en temps voulu une fiche d'inscription.

Les stages « préparation » et « suivi » constituent la formation initiale des arbitres. La formation est destinée aux licenciés désirant devenir arbitre officiel. Une fiche d'inscription au stage « préparation » vous est fournie dans cet envoi.

Enfin, pour les groupements sportifs désirant organiser une formation initiale, le document d'application contenant la convention est fourni dans cet envoi. Les candidats intégrant ces formations internes aux groupements sportifs n'ont pas de fiche d'inscription à remplir. Ils devront cependant remplir une fiche de renseignements en début de saison.

La C.D.A.M.C. vous souhaite de bonnes vacances d'été et se tiendra à votre disposition en début de saison pour tout renseignement complémentaire.

Sportivement.

**Le Secrétaire Général
Jean-Paul MARTIN**